



Mon patron fait en sorte que je ne touche pas la prime de précarité

Par **Pokipiko**, le **06/11/2024** à **15:29**

Bonjour/bonsoir, voici ma situation :

Je suis salarié d'une petite entreprise depuis maintenant 1 an. Arrivant au terme de mon 2e CDD, je décide de ne pas poursuivre mon contrat (une décision allant de paire avec celle de mon employeur qui ne m'a fait aucune proposition de CDI). Ce matin (06/11/2024) je me suis rendu à mon travail car mon patron avait besoin de moi pour "entamer les papiers de fin de contrat". Or le papier que mon patron m'a présenté était une proposition de CDI dont je n'avais pas eu connaissance avant. Cette proposition était alors antidatée de 1 mois (nous sommes le 6 novembre et elle est datée du 3 octobre).

Puis-je faire quelque chose pour empêcher cette proposition de prendre effet dans ma fin de contrat et donc de toucher ma prime de précarité ?

Merci d'avance

Par **Isadore**, le **06/11/2024** à **15:38**

Bonjour,

Votre employeur peut vous proposer un CDI à n'importe quel moment d'ici la fin du contrat, tant qu'il vous laisse un délai raisonnable (au moins quelques jours) pour y réfléchir. Il n'y a aucun moyen d'empêcher votre employeur de vous proposer un CDI, et s'il le fait avant la fin du contrat vous ne pourrez refuser sans toucher la "prime de précarité" (ce qui est logique puisque vous feriez le choix de la précarité alors que vous avez la possibilité d'avoir un emploi stable).

Par **Pokipiko**, le **06/11/2024** à **16:14**

Mais dans le cadre où cette proposition est "faite" la veille de la fin de contrat (le 06/11 et mon contrat finit le 07/11) et qu'elle est en plus antidatée au 03/10. Est-il possible de faire quelque chose ?

Par **Prana67**, le **06/11/2024** à **17:51**

Bonjour,

Demandez que la date soit corrigée et acceptez le CDI. Si c'est une manoeuvre de l'employeur pour ne pas payer la prime de précarité vous le verrez bien